



## Initiative **"Le Québec prie"**

**Pour implorer Dieu et la Vierge Marie face à la situation mondiale actuelle**

**L**e 12 janvier dernier, l'initiative «**Le Québec prie**» a pris son envol à l'exemple du groupe «L'Autriche prie» lancé en novembre 2021. Il s'agit d'une invitation à réciter le chapelet en commun dans le but de **confier notre nation à Notre-Dame** et de lui demander son aide pour tous les habitants dans la tourmente actuelle, afin de **retrouver la paix et une vie normale** dans le respect de l'ordre et du droit naturel et divin.

S'étant répandue en Italie, en France (qui compte plus de 1100 emplacements et 8000 participants), en Suisse, en Ouganda, et aux États-Unis, cette initiative prend maintenant racine au Québec.

Les réactions sont positives. Des dizaines de groupes se sont déjà formés un peu partout dans la province, de Rimouski jusqu'en Abitibi-Témiscamingue, en passant par Québec, Trois-Rivières et Montréal; et le nombre continue d'augmenter.

On ne peut nier que, depuis deux ans, une profonde souffrance morale et parfois physique s'est glissée dans le quotidien de tous les hommes. On en connaît les causes... Il est tentant de se

laisser aller à la dérive en se disant que «personne n'y peut rien», ou encore de vivre dans une frustration perpétuelle qui nous conduit à des comportements peu évangéliques... Repoussons toutes ces velléités comme des tentations qui nous éloignent de Dieu!

**Nous avons à notre portée le chapelet, cette prière qui va droit au cœur de la Vierge Marie, et qui — l'histoire l'a prouvé maintes fois — est capable d'obtenir les plus étonnants miracles!**

N'oublions pas que Dieu a remis entre les mains de Sa Mère la distribution de toutes Ses



*Carte partielle des groupes  
 "Le Québec prie"*

grâces, et que tout ce que Notre-Dame lui demande, Il le lui accorde.

Le Québec, terre de Marie, est couvert de calvaires, de chapelles, de statues de la Vierge et des saints. Tous les mercredis — si possible à 18h pour marquer l'unité de cette initiative — allons-y, pour dire PUBLIQUEMENT le chapelet afin de prier pour que notre Reine vienne à notre rescousse ! Commençons tout de suite, ce mercredi à 18h, au plus près de chez nous, et les mercredis suivants.

À chacun, donc, de répondre "présent"!



Miracle du "pont des chapelets", un pont de glace suscité pendant 8 jours par l'intercession de la Vierge du Rosaire, suite aux prières ferventes des fidèles de la paroisse Notre-Dame du Cap (Québec, Canada), en 1879.

\* \* \* \* \*

## L'initiative «Le Québec prie» en bref:

### ♦ De quoi s'agit-il ?

Récitation du chapelet sur la place publique.

### ♦ Quand ?

De préférence le mercredi soir à 18 h, en union avec de nombreux groupes à travers le monde.

### ♦ Où ?

Dans chaque quartier de nos villes, dans chaque village du Québec devant une croix de chemin, une église, un calvaire, une statue dont notre province est parsemée. Faisons ressusciter maintenant ces lieux que nos aïeux ont bâtis pour que l'on y prie.

Si l'on ne peut sortir de chez soi (résidence pour personnes âgées en perte d'autonomie, par exemple), choisir de préférence une aire commune de la maison: chapelle, salon, etc.

### ♦ Qui ?

Toutes les personnes de bonne volonté qui souhaitent réciter le chapelet. Que l'on soit seul, en famille, avec des amis, avec ou sans prêtre, chacun dans son village ou son quartier.

### ♦ Comment ?

Debout, à genoux, chacun comme il le souhaite et comme la météo le permet, à voix haute sans haut-parleur. Si un prêtre est présent, il lui est réservé de faire une petite intervention à caractère purement religieux et de bénir les participants en fin de chapelet. On peut aussi chanter quelques chants et prier saint Joseph.

### ♦ Durée conseillée :

Environ 30 minutes au total.

### ♦ Pourquoi?

Pour confier notre pays et notre monde à la Très Sainte Vierge Marie, et l'implorer pour qu'elle vienne en aide à ses habitants. En posant un acte public de prière et de témoignage de notre Foi, et donc en récitant ce chapelet le plus possible en public, partout au Québec, nous mettons le domaine public sous la protection de la Sainte Vierge.

### ◆ Jusqu'à quand ?

Jusqu'à ce que la situation actuelle se soit résolue de manière pacifique et que la paix soit revenue dans notre société, en tout respect des droits humains et des droits de Dieu.

Prions pour les autorités civiles et ecclésiastiques afin qu'elles prennent conscience de leur responsabilité pour le bien commun, devant Dieu et devant les hommes, et qu'elles agissent véritablement en ce sens.

### ◆ Publicité :

Point n'est besoin d'être inscrit à quelque organisation que ce soit pour démarrer un groupe "Le Québec prie": un chapelet est un chapelet, et le Bon Dieu entend toutes les prières qui viennent d'un cœur sincère. Vous pouvez donc...

\* Prier simplement avec votre famille et vos proches...

\* Inviter toutes vos connaissances en utilisant le "bouche-à-oreille": téléphone, courriel, réseaux sociaux...

\* Vous inscrire sur le groupe *Telegram* <https://t.me/lequebecprie> qui annonce la plupart des groupes "Le Québec prie" de la province. (*À noter que cette plateforme sert aussi à annoncer les autres groupes semblables à travers le monde.*)

\* Faire annoncer votre groupe «Le Québec prie» sur le site [www.cqv.qc.ca](http://www.cqv.qc.ca), en contactant madame *Geneviève De Vriendt* (également responsable du côté anglophone de l'initiative: «Canada prays»), en lui envoyant un courriel ([genevieve@quebecvie.org](mailto:genevieve@quebecvie.org)) ou en lui téléphonant (**438-814-2272** ou le no. sans frais **1-855-996-2686**).

\* Pour la France, rendez-vous sur le site français [www.lafranceprie.org](http://www.lafranceprie.org)

### ◆ Que faire si je me retrouve seul ?

Le nombre de participants au chapelet n'est pas ce qu'il y a de plus important. Ce qui compte, c'est qu'une personne au moins prie dans chaque coin du Québec.

D'autre part, si votre âge, votre santé ou d'autres contingences majeures vous empêchent de vous déplacer et de vous regrouper pour une prière dans l'espace public, pensez à le faire par téléphone ou par vidéoconférence! Aucune prière n'est perdue devant Dieu...

### ◆ Est-ce légal ?

Le droit à la pratique religieuse est garanti par la Constitution et par plusieurs conventions et traités. Il faut toutefois respecter les normes en vigueur du lieu où on se trouve. Il est important de ne pas gêner la circulation, et de rester dans un regroupement à caractère exclusivement religieux.

\*\*\*\*\*

Depuis des semaines, des milliers de catholiques de partout dans le monde se retrouvent déjà chaque mercredi à 18 h pour réciter le chapelet en public, à la même intention. Rejoignons-les!

Notez bien : pour certains, le mercredi 18 h ne convient pas. Libre alors à vous de choisir un autre temps et jour de la semaine, comme l'a fait, d'ailleurs, un groupe de Montréal, qui prie chaque dimanche, à 11h, devant la Cathédrale Marie-Reine-du-Monde. (Voir photo en début d'article) ■